



Intervenants :

Céline LEFEVRE JOLIBOIS, conseillère viticulture biologique, animatrice du GDV 51
Anaëlle COMESTAZ, chargée de mission Viticulture Biologique à Bio en Grand Est

Animateur :

Anaëlle COMESTAZ

☎ 06 40 79 06 60

Lieu : 17 Rue Jean Chandon Moët

51200 EPERNAY

Prérequis : aucun

Tarifs :

Le coût de la formation est de :

	Adhérents	Non adhérents
personnes éligibles au VIVEA	<i>Pris en charge par Vivéa dans la limite de votre plafond de formation annuel</i>	
personnes non éligibles au VIVEA *	203 €	305 €

* Pour les salariés, un financement est possible.
Démarches à faire par votre employeur (prise en charge partielle du coût pédagogique de la formation et salaire du stagiaire).

Organisé avec

le soutien de :

Par :



Bio en Grand Est est certifié pour son activité de formation :



Objectif(s) :

Cette formation a pour objectif d'accompagner les viticulteurs/trices qui s'interrogent sur les possibilités de passer tout ou une partie de leur exploitation en bio. Elle leur permettra d'identifier les éléments essentiels à prendre en compte pour convertir ses parcelles en bio (les techniques culturales bio, démarches administratives, enjeux, etc.).

Moyens Pédagogiques

Présentations en salle, visite d'une exploitation et témoignage d'un agriculteur bio

Méthodes d'évaluation

Auto-positionnement en début et fin de formation

Le programme de la formation :

Mardi 25 janvier 9h - 12h	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de la filière viticulture bio et de ses acteurs. - Règlementation AB : cahier des charges et structures d'accompagnement. - Etapes de la conversion et démarches à effectuer. - Aides spécifiques à l'agriculture biologique. - Identifier les techniques agronomiques appropriées : savoir utiliser avec efficacité le désherbage mécanique dans la lutte contre les adventices ; gérer les couverts végétaux ; optimiser la protection phytosanitaire en viticulture ; optimiser la fertilisation des sols (engrais verts, etc.).
Mardi 25 janvier 13h30 – 17h30	<ul style="list-style-type: none"> - Visite d'un domaine certifié Bio - Partage d'expérience entre professionnels viticoles sur les pratiques, les étapes et les difficultés rencontrées pendant la période de conversion bio.

Si vous êtes en situation de handicap, nous contacter pour voir les modalités d'accueil possibles

Les conditions des repas du midi seront précisées ultérieurement selon le contexte Covid

Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 janvier 2022

Formation : « Convertir son domaine à la Viticulture Biologique »

Nom : _____

Prénom : _____

Tel : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Date de naissance : ___/___/___

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations)

- chef d'exploitation
 Conjoint(e) collaborateur(trice)
 Aide familiale
 Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e)
 Autre – précisez :

NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.